

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1217

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ; cette »,

les mots :

« . Cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.